

Commune
de
Wiège-Faty

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER POUR LA CRÉATION DE CASIERS DE STOCKAGE DE MATÉRIAUX SUR LA COMMUNE DE WIÈGE-FATY

La société EDIFI Nord, dont le siège est situé lieu-dit Le Grand Royard à Flavigny-le-Grand-et-Beaurain (02120), a déposé une demande de permis d'aménager n° PA 002 832 22 Q0006 et n° PA 002 832 22 Q0006-M01, sur la commune de Wiège-Faty, pour la réalisation d'exhaussements pour création des casiers D1 et D2 de stockage de matériaux, dans le cadre du projet d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux située à Flavigny-le-Grand-et-Beaurain.

Par arrêté du 7/06/2023 est organisée une consultation du public par voie électronique dans le cadre de cette demande.

Cette consultation se déroulera du mercredi 05 juillet au vendredi 04 août 2023 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande de la société EDIFI Nord sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, à l'adresse suivante :

<https://www.aisne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Consultations-et-Enquetes-publiques/Consultations-publiques/Urbanisme>

Le public pourra adresser ses observations et propositions au préfet de l'Aisne par voie électronique à l'adresse suivante ddt02-enquete-publique-cidsl@aisne.gouv.fr, en précisant dans l'objet du message « EDIFI Nord – permis d'aménager Wiège-Faty »

Les observations et propositions doivent être transmises avant la fin du délai de la consultation du public, soit avant le 04 août 2023 à minuit.

À l'issue de la consultation du public, le maire est l'autorité compétente pour prendre la décision qui peut accorder ou refuser le permis d'aménager.

Cette décision ne pourra être définitivement adoptée avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et de propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

Fait à Wiège-Faty, le 7/06/2023

Le maire.

